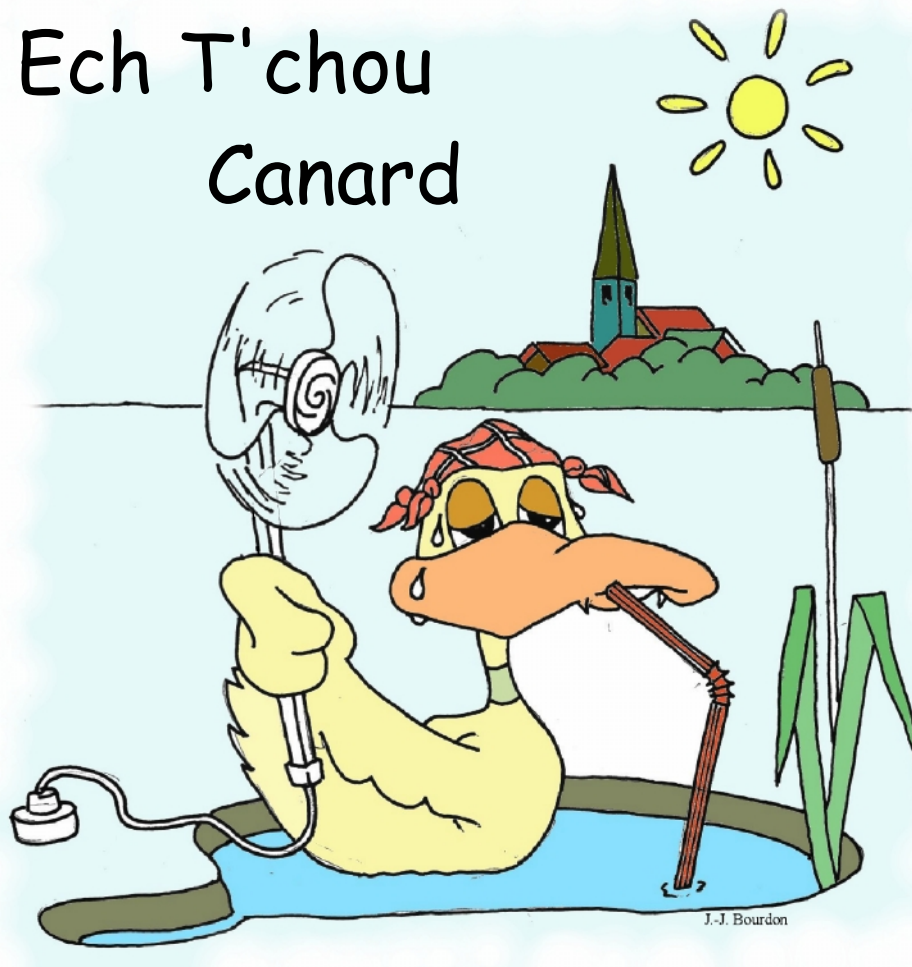


Ech T'chou Canard



Juillet 2006
n° 94
Arvillers

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

Laura CUVILLIER, née le 10 avril 2006
Ethan DELARUE, né le 11 avril 2006

MARIAGE :

ETEVE Matthieu et JEAN Isabelle le 8 avril 2006

DECES :

DUCROCQ Ginette, veuve Hémary, décédée le 15 juin 2006 en sa 89^{ème} année.

PERMANENCE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 10 h 30 et le 1er samedi de chaque mois (octobre à juin) de 9 h à 10 h

Permanence sociale avec Mr Viltart le vendredi de 9 h à 10 H

Merci de respecter les horaires.

Les demandes (en dehors des permanences) peuvent être :

- déposées dans la boîte aux lettres (à gauche de la grille) de la mairie
- transmises par fax au 03.22.37.02.67
- enregistrées sur le répondeur au 03.22.37.40.14
- adressées par Email à l'adresse électronique :
mairie.arvillers@wanadoo.fr

Pas de permanence de secrétariat le premier samedi de juillet, août et septembre.



LE MOT DU MAIRE

Bonjour à tous les habitants du village. Nous voilà déjà en période de vacances !

Les travaux de peinture du bureau de Poste et de l'école maternelle ont commencé. D'ici quelques jours vous verrez également les nouveaux cadrans de l'horloge de l'église.

En ce qui concerne l'aménagement de la place, nous sommes toujours en étude afin de limiter le budget. En effet, la première esquisse était vraiment trop coûteuse.

Je ne tiens pas à endetter la commune pour les années à venir ; le conseil au complet est d'accord avec cela. Une proposition plus raisonnable va être faite et présentée à la commission puis au conseil.

Il y a énormément de travail à faire sur les bâtiments communaux (joints et autres). Par exemple, le mur du devant de l'école est en mauvais état, le conseil a décidé de le descendre ce qui permettra de mettre en valeur la façade des écoles, d'élargir l'entrée de la Mairie notamment pour les mariages.

La carte communale est terminée, le préfet nous l'a renvoyée avec son approbation. Bonne chose de faite pour le conseil car cela dure depuis 4 ans !

Je remercie la SCEA Val Prunier et Mr Alain Platerier pour la réparation du Christ de Saulchoy qui est présent maintenant sur le mur de la Chapelle (même si ceci ne concernait pas la commune car le Christ était positionné sur une propriété privée). Encore une polémique de classée ! Cela ne va pas si vite pour récupérer les affaires de celle d'Arvillers ! Je remercie également Mr Parras pour la peinture de la porte.

Que les choses soient bien claires afin d'éviter d'entendre n'importe quoi : Je suis employé de mon fils à mi-temps pour pouvoir m'occuper des affaires de la commune et je paie des impôts sur le revenu comme beaucoup d'entre vous.

J'espère que le message est bien passé pour certains.

Enfin pour que le village soit plus propre, je vous demande de bien vouloir brûler l'herbe contre vos façades sur 10 cm car notre tondeuse ne nous permet pas de s'approcher si près. Merci d'avance.

Bonnes vacances à tous

A Bientôt

Yves Cottard

ANNONCES

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens et jeunes filles de la 3ème période de l'année 2006, nés en juillet, août, septembre 1990 doivent obligatoirement se faire recenser en mairie en mai, juin 2006. Se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille.

CEREMONIE DU 14 juillet

13 juillet : retraite aux flambeaux — départ de la mairie à 21 h 30 puis feu d'artifice

14 juillet : Rassemblement à la mairie à 11 heures 30, cérémonie au monument aux morts et vin d'honneur offert par la municipalité à la salle Coca.

CANTINE SCOLAIRE

Les inscriptions à la cantine se feront jusqu'au 24/08/06, date limite, aux heures de permanence, pour les nouveaux habitants.

Les enfants sont inscrits pour toute l'année - coût du repas : 4 €

POLLUTION SUR LA VOIRIE PUBLIQUE - ARRETE DU MAIRE

Considérant la nécessité de mettre en oeuvre les mesures nécessaires afin de faire cesser toute pollution sur la voirie publique,

Le maire de la Commune d'Arvillers ARRETE :

Article 1 : Les jets et dépôts de canettes et autres bouteilles en verre et bouteilles en plastique sur les voies publiques et bordures de chemins ruraux communaux, de la commune d'Arvillers sont interdits.

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Moreuil sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par affichage.

Fait en mairie, le 5 mai 2006 Le maire,

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 avril 2006

Présents : MM Cottard, Desrousseaux, Viltart, Brunel, Carpentier,

Debuire, Dumetz, Soilleux, Mmes Andrieu, Platerier et Rubin

Absents excusés : MM Beauce, Dr Carpentier, Scherpereel

Ont donné pouvoir : MM Beauce, Dr Carpentier, Scherpereel

Madame Valérie Andrieu a été élue secrétaire

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2005

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Eric DESROUSSEAUX, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2005, dressé par Monsieur Yves COTTARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, donne acte de la présentation du compte administratif 2005, lequel peut se résumer ainsi :

- excédent d'investissement	1 506,57 €
- excédent de fonctionnement	52 026,63 €

Le conseil municipal décide de voter à main levée à l'unanimité. Le compte administratif 2005 est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2005

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du comptable centralisateur pour l'année 2005 et certifie que le présent compte est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2005 à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2005

- Résultat de fonctionnement 2005	52 026,63 €
- Résultat antérieur reporté 2004	136 739,80 €
- Résultat à affecter	188 766,43 €
- Déficit d'investissement	- 17 104,43 €

Constatant que le compte administratif 2005 fait apparaître un excédent d'exploitation de :

188 766,43 €

Le conseil municipal décide d'affecter, à l'unanimité, l'excédent au 31/12/2005 de la façon suivante :

- Affectation en réserve à la section d'investissement c/1068	17 104,43 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté c/002	171 662,00 €

BUDGET PRIMITIF 2006

Les taux ayant été adoptés lors du conseil municipal du 10/03/2006, le Conseil municipal adopte, à main levée, à l'unanimité, le budget primitif 2006, en équilibre.

Section de fonctionnement	Recettes	487 248 €
	Dépenses	487 248 €
Section d'investissement	Recettes	133 629 €
	Dépenses	133 629 €

Ce budget primitif 2006 est voté :

par nature, au niveau des chapitres, pour les deux sections.
Il reprend les résultats de l'année 2005.

SUBVENTIONS 2006

Le conseil municipal, après lecture et étude des comptes et bilans des différentes associations décide, à l'unanimité, les subventions suivantes à l'article 6574 du budget primitif 2006 :

ACPG-CATM	75 €
Association sportive scolaire	1370 €
Compagnie d'Arc	100 €
Comité des fêtes	3350 €
Elsa	915 €
Club de Foot	535 €
Société de chasse	450 €
Capem	42 €
PMA	75 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2006

A l'unanimité, le conseil municipal décide de voter les dépenses suivantes en investissement :

21578 coupe Kubota	3000 €
Réfrigérateur	1400 €
Informatique	640 €
2184 table de conseil Burotec	360 €

QUESTIONS DIVERSES

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT L'UTILISATION DES PLATES-FORMES DE TRI

Face aux dépôts sauvages de plus en plus nombreux sur les plates-formes de tri, il sera apposé sur les points tri un arrêté municipal rappelant les sanctions possibles au regard du respect de la salubrité publique au titre du dépôt sauvage sur la voie publique.

CANTINE SCOLAIRE 2006-2007

Le maire propose de reconduire l'organisation de la cantine pour la rentrée de septembre 2006. Il rappelle à l'assemblée que la création d'une cantine scolaire est facultative car elle n'est pas au nombre des obligations incombant à la commune pour le fonctionnement du service public de l'enseignement.

Le conseil municipal accepte d'ouvrir pour la rentrée de septembre 2006 une cantine scolaire à tous les enfants fréquentant les écoles primaire et maternelle de la commune. Cette cantine ne fonctionnera qu'avec un seuil minimum de 15 enfants. En dessous ce seuil, elle sera fermée.

Une redevance de 4 € par repas par enfant sera perçue et payable d'avance. Les inscriptions se feront à l'année et s'effectueront dès le mois de septembre 2006.

Le personnel nécessaire à la bonne organisation du fonctionnement de cette cantine sera recruté par contrat à durée déterminée du 01/09/2006 au 30/06/2007 compte tenu de l'incertitude de la permanence de l'emploi dans le temps et pour une durée hebdomadaire n'excédant pas 17 h30.

Les crédits nécessaires à la création et au fonctionnement de la cantine seront inscrits au budget communal, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

CENTRE DE LOISIRS A LA SALLE COCA EN JUILLET

Le centre de loisirs sans hébergement se tiendra tout le mois de juillet à la salle Coca. Il n'y aura pas de location de salle pendant cette période.

INFORMATIQUE AU SECRETARIAT DE MAIRIE

L'unité centrale de l'informatique au secrétariat date de 1999. Les logiciels nécessaires pour le travail du secrétariat de mairie demandent une configuration plus récente.

Le conseil municipal accepte de changer l'outil informatique et les crédits nécessaires seront prévus dans le budget précédemment voté.

CIMETIERE DE SAULCHOY

Les agents d'entretien répareront eux-mêmes les pilastres du mur du cimetière de Saulchoy.

L. Viltart : rappelle l'histoire de la gare d'Arvillers et fait un appel à tous ceux qui possèdent des photographies de la gare.

D. Debuire : se propose de mettre à jour le site web de la commune

PG Dumetz : il faut supprimer le peuplier à l'entrée d'Arvillers, rue d'Hangest. Il est dangereux.

L. Rubin : il faut repeindre le crucifix du bas de la rue Saint Germain
La séance est levée à 22 heures 10

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2006

Présents : MM Cottard, Desrousseaux, Viltart, Carpentier, Debuire, Beaude, Dr Carpentier, Dumetz, Soilleux, Mmes Andrieu, Platerier et Rubin. Absents excusés : MM Brunel et Scherpereel

Madame Valérie ANDRIEU a été élue secrétaire,

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR MODIFICATIONS STATUTAIRES A LA C.CALM

Vu la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-20,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 décembre 1992 modifié portant création de la communauté de commune Avre Luce et Moreuil,

il y a lieu de modifier l'article 5 de l'arrêté comme suit :

- au titre de la compétence Environnement
- au titre de la compétence Administration Générale et gendarmerie
- au titre de la compétence Aménagement de l'Espace

Monsieur le Maire lit et détaille les modifications proposées.

Après en avoir délibéré à la majorité, le conseil municipal adopte les modifications statutaires, au niveau des compétences et au niveau de l'inventaire annexé aux statuts de la C.CALM.

AMENAGEMENT PLACE DE L'EGLISE

Après deux réunions du bureau d'études Odile Guerrier, la Commission a rejeté les propositions d'aménagement de la place et a demandé une nouvelle étude moins onéreuse et correspondant à ce qui avait été annoncé dans le règlement de consultation du marché public. Cette réunion aura lieu le lundi 3 juillet 2006.

QUESTIONS DIVERSES

EMBAUCHES D'AGENTS OCCASIONNELS

Pour faire face au surcroît de travail pour les espaces verts, un contrat d'accompagnement dans l'emploi a été signé pour 20 heures hebdomadaires jusqu'en décembre 2006 et le poste a été pourvu par Monsieur le Maire. Pour la bonne organisation du CLSH (centre de loisirs sans hébergement) qui se tiendra à Arvillers, cet été, du 10 juillet au 28 juillet, un agent occasionnel est mis à leur service durant la période d'activité du centre pour aider au service des repas.

Pour la rentrée scolaire, un agent occasionnel est également mis au service des écoles pour aider à la maternelle, en l'absence de l'agent titulaire.

Ces deux postes ont été pourvus.

TRAVAUX PREVUS DANS LE COURANT DE L'ETE

- Réfection des cloches et des cadrans de l'église
- Peinture dans les classes maternelles et à la poste

CARTE COMMUNALE

La carte communale est approuvée par l'arrêté préfectoral du 13 juin 2006.

Les formalités de publicité et d'affichage sont en cours et le dossier est consultable en mairie aux heures de permanences.

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Lors d'une construction neuve ou une amélioration à l'habitat, une demande d'assainissement individuel doit être faite obligatoirement en mairie et le chantier ne pourra être achevé qu'après passage de Monsieur le maire ou Monsieur Rigolle de la C.CALM pour vérifier la cohérence de l'installation.

MUR DES ECOLES, RUE DE LA CHAPELLE

Le mur de briques de l'école rue de la chapelle menace de s'effondrer ainsi que les pilastres. Une étude est en cours pour abaisser ce mur à 0,80 m tout en conservant le caractère architectural des pilastres et du mur en briques.

ENVELOPPES PTT AVEC LOGO DE LA COMMUNE

Une série d'enveloppes PTT avec le logo de la place de l'église sera imprimée. Dès que les travaux de la place seront achevés, il sera toujours temps de faire de nouvelles photographies.

ORDURES MENAGERES DANS LES BOIS

Monsieur le Maire signale que des indéclicats déposent régulièrement des sacs d'ordures ménagères ainsi que des déchets verts (tontes, branchages) dans les bois d'Arvillers. Dorénavant, les sanctions seront plus sévères et la gendarmerie saisie.

L. Viltart : est très content du fleurissement et du travail des employés communaux.

D. Debuire : signale le soulèvement (par les mauvaises herbes) des nouveaux trottoirs, rue d'Hangest

V. Andrieu : La rue du Faubourg Saint-Antoine est impraticable. Il est rappelé que les véhicules doivent être garés à l'intérieur des propriétés dans la mesure du possible.

A. Carpentier : Il y a toujours les trous faits par la balayeuse devant le 14 rue du Faubourg Sainte Marguerite. Monsieur le Maire l'a déjà signalé à la C.CALM.

X. Soilleux : tient à remercier Alain Platerier, la SCEA Val Prunier pour la restauration et l'installation du crucifix sur le mur de la chapelle de Saulchoy et remercie également Monsieur Parras pour la peinture de la porte de la chapelle.

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 20 h 45.

CANICULE : 5 conseils de l'INPES^(*) pour prévenir les risques :

1. Buvez fréquemment et abondamment. (Au moins 1,5 litre d'eau par jour, même si vous n'avez pas soif.)
2. Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique, maintenez votre logement frais. (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais)
3. Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour. (douches, bain, brumisateur ou gant de toilette mouillé, sans vous sécher)
4. Passez si possible 2 à 3 heures dans un endroit frais (cinémas, bibliothèques municipales, supermarchés...)
5. Aidez les personnes plus fragiles et demandez de l'aide. (notamment auprès de votre mairie)

(*) INPES : Institut Nationale de Prévention et d'Education pour la Santé